ORNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES et JUDI-CIAIRES ET DES ACTES DE

ROUBAIX rue d'Inkerman, 73, et rue Neuve du Fontenoy, au théatre.

par suite de la suspension de pale-

ments du sieur Michiels. En vertu d'une ordonnance de M. Al. Buiteau, membre du Tribunal de Commerce de Loubaix et par commerce

Lits, literies, linge de table et de chambres, pendules, tapis de pieds comptoir, étageres, hanquettes, glaces, tables partitions de musi-A louer . ste sup

Le mercredi 27 mars 1872, 9 heares du matin et 2 heures de relevée.

ARGENTERIE . Todo

en acajou, cerisier et noyer

Coston Maitre

SUR UN PROJET D'ACHÈVEMENT

DE LA GRANDE-PLACE

DE LA VILLE DE ROUBAIX

On se rappelle, sans doute, les projets élabores en 1868-69 par MM. Godey, Prouvot et Jouvin, Dupire.

Etant donnée, comme point de dépari, la nécessité de conerver l'édifice municipal actuel, M. Godey et MM. Prouvet et Jouvin adoptèrent pour la place une forme oblongue dont le plus grand côté, faisant face à l'église St-Marlin, deverail l'alignement d'édifices importants : la mairie actuelle, l'hôtel de ville, le tribunal de commerce ou le théa-

Nous n'avons pas cru, que cette disposi-tion, qui plaçait les constructions sur un sol plus bas que celui de l'église, put être favo-rable à l'aspect monumental de la place et désédifices eux-mémes, et nous avota remarqué que la Halle couverte, forcément rejetée au second plan, outre que son installation don-nerait hert à des érroppriations assaz impor-tante (n° 12, 14 et 16, rue du Château.— N° 7, 9, 11, 13, 15, rue Neuve), que la Haffe, disons-neus, se trouverait iselée au mi-lieu de rues et séparée du marché découvert que l'usage a établi sur la place même.

Nous avons pensé que MM. Dupire, en greupant sur le côté ouest l'Hôtel de Ville et le tribunal de commerce, reliés à la Mairie actuelle, avançaient une idée à la fois pratique et sensée. Noir la Journal de Roubaix, du 20 janvier 1869).

Noe deux dessins perspectifs et notre plan font voir que nous avons accepté cette idée comme programme en cherchantà la déve-

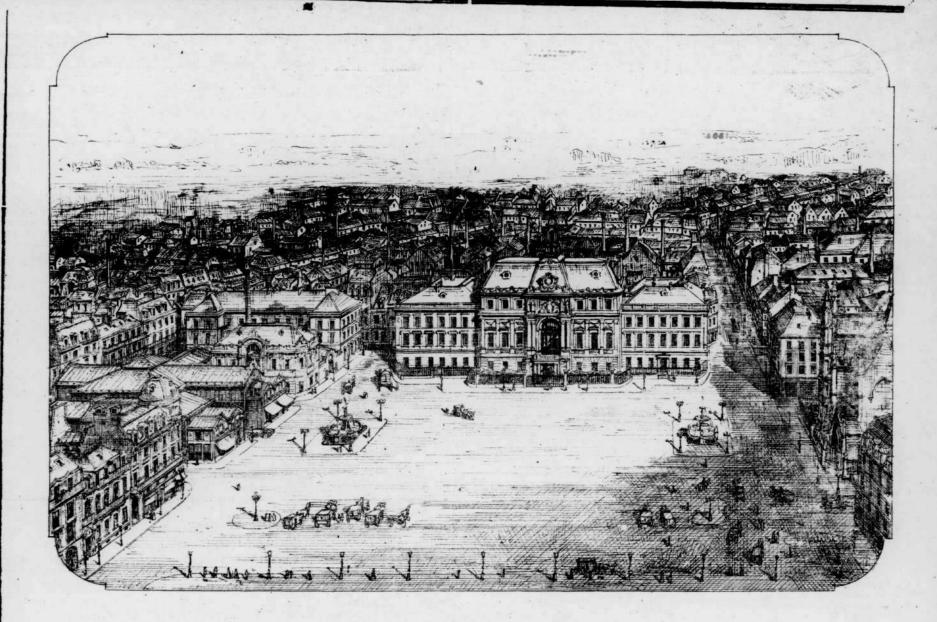
Elle nous a permis de distribuer sur un terrain, relativement peu étendu, les divers services de la municipalité, de laisser à la place tout le développement dont elle est susceptible (nous lui donnons 1860 environ de plus que M. Godey), de la livrer toute entière à la circulation et au marché découvert en y indiquant aucune subdivision, en n'y plaçant aucun menement mes senlement des refuges et de larges trottoirs au pourtour. Ces trottoirs offriraient aux piétons une voie fadicte un fieu de premende qui munque en core misuré les la passes de la ville.

Le marché découvert est mis en commu-nication directe, immédiate avec la Halle : celle-ci nous semble y gagner singulièrement au point de vue de l'adration et de la circula-Nous proposons de disposer sur sa face ipale des magasins, afin de la décorer et ocurer à la ville un revenu de nature à

de ville, acces cherchons à rendre si avantageuse que possible la situation habitants de la rue Neuve jusqu'à la rue

de l'éclise, et qui, d'ailleurs particulier et qui, d'ailleurs particulier ment le soir trou-il semble, nue situation favo-oisinare de la lelle avenue endre la place du canal.

de la rolle de Paris, rue St-Andri des Arts.



LÉGENDE

Mairie actuelle. - Rez-de chaussée.

- a Concierge.
- b Bureaux de l'état-civil.
- c Grand vestibule.
- d Porte de polica.
- e Commissariat de police.

Hôtel de Ville. — Rez-de-chaussés.

- b Concierge principal.
- g Grand vestibule.
- h Tribunal de la justice de paix.

Tribunal de commerce. Rez-de-chaussée.

- i Cabinet du juge de paix.
- j Greffe de la justice de paix.
- & Tribunal de commerce. l Cabinet du président.
- m Greffe du tribanal de commerce. Salles de réunions des créanciers.
- Vestiaire.
- Concierge.

